



COLLEGE NOTRE DAME
DE MONT ROLAND

Circulaire de rentrée



VIE SCOLAIRE

03 84 79 48 19

Absences & retards

De 7h45 à 12H

Et de 13h20 à 17h05

viescolaire@groupemontroland.fr

HORAIRES & NUMEROS UTILES

SECRETARIAT

Tél : 03 84 79 48 10

Fax : 03 84 82 65 82

Du lundi au vendredi
8h-12h/13h30-18h

Fermé le mercredi après-midi

COMPTABILITE

03 84 79 48 20

Du lundi au vendredi

8h30-12h/13h30-17h

Fermée le vendredi après-midi

Vente des tickets repas :

Lundi et jeudi de 10h à 10h15

TEMPS D'INTERNAT

03 84 79 48 23 (internat garçons)

03 84 79 48 14 (internat filles)

De préférence entre 20h15 et 21h30

Tél portable : 06 76 99 91 17

INFIRMERIE

03 84 79 48 24

Lundi : 8h15-12h/13h-16h30

Mardi : 8h-12h/13h-16h30

Mercredi : 8h15-12h

Jeudi : 8h-12h/13h-16h30

Vendredi : 8h15-12h/13h-16h

CENTRE D'ANIMATION

PASTORALE

03 84 79 48 21



La rentrée 2020/2021

Seuls les élèves de 6^{ème} seront accueillis en cours mardi 1^{er} septembre.

COLLEGE NOTRE DAME
DE MONT ROLAND

| Classes | Internes | Demi-pensionnaires & Externes |
|--|--|---|
| 6 ^{ème} & 6 ^{ème} SEGPA | Mardi 1 ^{er} septembre entre 8h et 9h30 | Mardi 1 ^{er} septembre à 10h Accueil possible dès 8h au Studium pour les parents qui le souhaitent (Sortie à 16h15) |
| 5 ^{ème} & 5 ^{ème} SEGPA | Mardi 1 ^{er} septembre entre 14h et 18h30 | Mercredi 2 septembre à 8h30 (sortie à 12h) |
| 4 ^{ème} & 4 ^{ème} SEGPA | Mardi 1 ^{er} septembre entre 14h et 18h30 | Mercredi 2 septembre à 9h (sortie à 12h) |
| 3 ^{ème} & 3 ^{ème} SEGPA | Mardi 1 ^{er} septembre entre 14h et 18h30 | Mercredi 2 septembre à 9h (sortie à 12h) |
| 3 ^{ème} Approche métiers | Mardi 1 ^{er} septembre entre 14h et 18h30 | Mercredi 2 septembre à 9h (sortie à 12h) |
| | Il est demandé aux élèves d'apporter un porte document pour les stages | |

Horaires de sortie du 1er au 4 septembre

Durant la première semaine de rentrée /

- sortie de l'établissement prévue au plus tôt pour 16h15 (16h le vendredi)
- Aucune sortie à 15h15
- Accueil sur la cour du collège (sans contrôle de présence) assuré jusqu'à 17h45 pour les élèves en attente d'un transport et ne pouvant pas rentrer chez eux à 16h15
- L'étude surveillée commencera lundi 7 septembre.

Début des Temps Aménagés et des Sections Sportives

Les TA et sections sportives commenceront le lundi 7 septembre.

AGENDA DE RENTREE

| | | | | | |
|--|---|---|--|---|---|
| ASSEMBLEES DE PARENTS Présence indispensable de tous les parents | Classes de 6 ^{ème} 04.09.2020 La Rive - 18 h | Classes de 3 ^{ème} 18.09.2020 La Rive - 18 h | Classes de 4 ^{ème} 18.09.2020 Studium- 18 h | Classes de 5 ^{ème} 02.10.2020 La Rive - 18 h | Classes SEGPA 4 ^{ème} et 3 ^{ème} 02.10.2020 Atelier - 18 h |
| Réunion d'Information Association Sportive | Mercredi 16 septembre 14h au Gymnase | | | | |
| Assemblée Générale de l'Association des Parents (APEL) | Mardi 6 octobre 18h30 à l'Agora | | | | |

UNITES PEDAGOGIQUES

Niveau 6ème - 7 classes

7 classes

6 classes de 6ème

1 classe de 6ème SEGPA

Niveau 5ème - 7 classes

7 classes

6 classes de 5ème

1 classe de 5ème SEGPA

Niveau 4ème - 8 classes

8 classes

7 classes de 4ème

1 classe de 4ème SEGPA

Niveau 3ème - 8 classes

8 classes

6 classes de 3ème

1 classe Approche Métiers

1 classe de 3ème SEGPA

Études des Demi-Pensionnaires

Les études commenceront le lundi 11 septembre. Elles fonctionneront les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les élèves qui s'y seront inscrits.

Pour cette inscription, chaque élève devra redonner dans son unité le coupon qui lui sera remis à la rentrée scolaire.

Accueil ...Le Matin

L'élève se rend sur la cour où un éducateur est présent à partir de 7h 30. En cas de grand froid, les élèves qui arrivent tôt peuvent être accueillis à l'Agora à partir de 7h 50. En cas de soucis particulier contacter Mme Marie-Sophie GOMMERET.

Sécurité

Le collège doit être un lieu sécurisé (les accès sont contrôlés).

Chaque élève doit en permanence porter sur lui sa carte d'identité scolaire et la présenter au gardien et à toute demande d'un adulte. Tout oubli de la carte sera sanctionné comme toute détérioration ou perte (cf. page suivante).

Les véhicules des parents n'ont pas accès à l'établissement sauf autorisation exceptionnelle. Des parkings sont à disposition aux abords du collège.

Les élèves attendent ni à l'entrée ni à la périphérie de l'établissement. Votre enfant doit donc pénétrer dans la cour dès son arrivée. De même, le soir, il doit vous attendre dans l'enceinte du collège et non devant l'établissement.

Absences Élèves

Toute absence doit être signalée à la Vie Scolaire (réf en page 2) le matin même. A son retour, l'élève remettra impérativement à la Vie Scolaire le justificatif (qui se trouve à la fin du cahier de bord) signé par les parents.

Absences Self

Les absences au self doivent être justifiées et signées par les parents, les justificatifs déposés à la Vie Scolaire.

Absences Exceptionnelles

De même toute demande d'autorisation de sortie exceptionnelle devra être justifiée et signée par les parents, les justificatifs déposés à la Vie Scolaire.

Restauration

Le service de restauration est assuré par la société SODEXO.



Comptabilité

L'ensemble des éléments concernant la contribution financière des familles, les repas, la demi-pension et l'internat sont précisés dans le contrat de scolarisation. Nous souhaitons seulement préciser ici quelques points pratiques liés à la rentrée.

* La Carte d'identité scolaire & de self

Elle sera remise le jour de la rentrée. Elle est obligatoire et doit rester en bon état jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra verser la somme de 8€, en échange de quoi une nouvelle carte lui sera fournie. Un étui de protection est remis à chaque élève pour toute sa scolarité au collège (Étui vendu ensuite 0.50 €)

* **Vente des tickets repas** à la comptabilité pour les élèves déjeunant occasionnellement : lundi et jeudi de 10h00 à 10h15.
Prix du repas occasionnel : 6.10 €.

* Règlement

Votre facture sera accessible (avec votre code) sur :

www.ecoledirecte.com
onglet « comptabilité ». Sur cette facture seront portées les modalités de règlement définies lors de l'inscription. La facture sera adressée par courrier aux familles qui en feront la demande.

Pour tout renseignement, contactez-nous au numéro suivant :

03 84 79 48 20

Transports Scolaires

Les transports scolaires dans le Jura sont soumis à 2 régimes différents :

1* Vous habitez une commune du Grand Dole et dans ce cas votre interlocuteur est la Communauté d'Agglomération : les transports scolaires sont gratuits ! (sous certaines conditions).

2* Vous habitez une commune jurassienne n'appartenant pas au Grand Dole et dans ce cas votre interlocuteur, c'est la Région Bourgogne-Franche Comté, et toujours la possibilité d'obtenir la gratuité si l'option ou la langue choisie par votre enfant ne se pratique pas dans le collège de rattachement (allemand, espagnol, portugais, grec, sections sportives : foot et natation) ou si votre enfant est inscrit en SEGPA, ULIS...

Pour les démarches, dans les 2 cas, l'inscription par internet est privilégiée :

- Grand Dole : reseau-tgd.fr
- Hors Grand Dole : bourgognefranchecomte.fr (puis transports scolaires)

**Tout changement :
adresse, téléphone... doit
impérativement être
communiqué au secrétariat**

Aide à la Scolarité

Les parents satisfaisant à certaines conditions peuvent prétendre à des aides financières :

* Bourses de collège

Elles sont attribuées pour une année scolaire sous conditions de ressources, pour tous les élèves. Les dossiers sont à retirer au secrétariat à partir de la 1ère semaine de septembre.

* Allocation de rentrée scolaire

Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Il faut satisfaire à des conditions de ressources, aussi, nous vous invitons à contacter votre CAF.

* Bourses départementales

Elles s'adressent aux élèves demi-pensionnaires ou internes domiciliés dans le Jura pendant au moins les 2 premiers trimestres de l'année scolaire et sous conditions de ressources (**une demande de bourse nationale doit avoir été préalablement déposée**). Les dossiers sont à retirer au secrétariat à partir de la rentrée.

* Fonds Social Cantine (Pour les internes et les DP)

Il est attribué par le rectorat, sous conditions de ressources aux élèves DP ou internes qui en font la demande début septembre au secrétariat du collège.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR CES DIFFERENTES AIDES, ADRESSEZ-VOUS AU SECRETARIAT (03.84.79.48.10)

Les dossiers doivent être retirés à la rentrée. Toutes ces aides supposent une démarche personnelle de la famille dès la rentrée de septembre. Le respect des dates est impératif.



*Règlement Intérieur

Tout ce qui est régi par la loi au collège (objets de valeur, objets interdits, tenue vestimentaire, téléphone portable...) est développé dans le Règlement Intérieur. Il est important d'en prendre connaissance puis de le signer dans le cahier de bord de votre enfant.

*Tabac

Conformément à la loi Evin, le tabac est strictement interdit au collège ainsi que tout ce qui peut nuire à la santé. Des sanctions seraient appliquées.

*Manuels

Une pile de livres numérotée sera distribuée à chaque élève à la rentrée. Ces livres devront être couverts (pas de couverture adhésive). Ils sont prêtés pour l'année scolaire.

Pour les anciens élèves, attention ! Les factures des livres manquants ou détériorés devront être réglées avant la distribution.

*Fournitures Scolaires

La liste est disponible sur le site de l'établissement : www.groupemontroland.fr

*Casiers

Des casiers métalliques sont mis à disposition des élèves pour ranger leurs affaires scolaires, **mais le collège décline toute responsabilité en cas de disparition du contenu.** Chaque élève doit se munir d'un cadenas à clé.

*Suivi de l'Élève par sa famille

Notes-Absences-Cahier de Texte- Comptabilité
www.ecoledirecte.com

Ce site "Ecole directe" permet la consultation via internet:

- * des relevés de notes mis à jour régulièrement,
- * des bulletins trimestriels, semestriels ou de périodes,
- * de l'emploi du temps de la classe,
- * des devoirs et leçons donnés,
- * des absences et retards au quotidien,
- * des factures.

Nouveaux élèves : vos codes d'accès vous seront adressés courant septembre. Ils sont provisoires et ne sont valables que 2 semaines. **Il est donc impératif d'activer vos propres identifiants dans les 15 jours.** Pour les élèves réinscrits, les codes sont les mêmes que l'année précédente.

En cas d'absence non excusée, un SMS est systématiquement envoyé sur le téléphone que vous nous avez désigné.

INTERNAT - INFOS PRATIQUES

Il est vivement recommandé de **marquer le linge** de votre enfant.

Apporter protège-matelas, drap-housse, une couette et sa housse (ou bien draps et couverture), traversin ou oreiller avec taie, **chaussons, claquettes** de type "plage" (pour la douche) et nécessaire de toilette.

Les sacs de couchage ne sont pas acceptés.

Se munir aussi de 2 cadenas à clés (3 clés de préférence), l'un pour le casier scolaire, l'autre pour l'armoire au dortoir. Les doubles des clés devront être confiés aux Responsables d'internat.

SORTIE 4èmes/ 3èmes

L'élève interne est en général autorisé à sortir sans encadrement adulte une heure le mercredi après-midi (en fonction de son travail et de son comportement), avec l'accord écrit des parents puis avec l'autorisation hebdomadaire des Responsables d'internat.

TELEPHONE

Les téléphones portables sont autorisés à l'internat uniquement. Les élèves peuvent les utiliser le mercredi après-midi et après dîner jusqu'au coucher.

Pour une urgence, les parents peuvent joindre un responsable d'internat le soir et le mercredi après-midi au **06 76 99 91 17**.

Pour les communications moins urgentes, merci de laisser un message au secrétariat (horaires d'ouverture page 2) en précisant si nous pouvons vous rappeler après le coucher (21h30).

COURRIEL

Les autorisations d'absence sont à renvoyer à la Vie Scolaire :

viescolaire@collegemontroland.com

PASTORALE

Tout élève interne peut participer aux groupes de catéchisme.

Contactez le Centre d'Animation Pastorale (C.A.P.) : 03 84 79 48 21

PARTENARIAT

Parents, n'hésitez pas à signaler tout problème ou progrès de votre enfant aux Responsables d'internat ainsi qu'à son professeur principal.



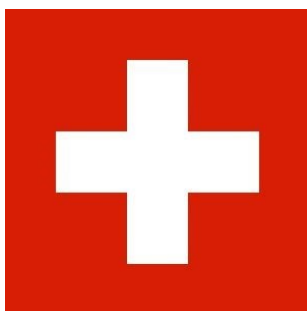
L'INFIRMERIE

L'infirmière accueille temporairement les élèves malades ou accidentés durant le temps scolaire afin de leur dispenser les soins appropriés ou, si nécessaire, les diriger vers l'hôpital.

Si votre enfant souffre d'une affection chronique (asthme, allergie...), et afin d'assurer une meilleure prise en charge, veuillez la contacter.

Aucun traitement prescrit par le médecin traitant ne sera administré sans l'ordonnance écrite.

En cas de maladie ou d'accident, **il est rappelé aux élèves qu'ils ne doivent, en aucun cas quitter l'établissement sans rencontrer l'infirmière ou son suppléant de la vie scolaire qui, elle, prévientra les parents ou les personnes responsables.**



03 84 79 48 24

Lundi : 8h15-12h/13h-16h30

Mardi : 8h-12h/13h-16h30

Mercredi : 8h15-12h

Judi : 8h-12h/13h-16h30

Vendredi : 8h15-12h/13h-16h

Assurance

Votre enfant bénéficie automatiquement d'une Assurance "Individuelle Accidents" contractée par l'établissement.

Cette garantie couvre l'année scolaire, vacances et week end compris.

Un document peut sur demande vous être envoyé par mail.

Aucune attestation n'est donc demandée auprès de votre compagnie d'assurance.

CAP (Centre d'animation pastorale)

Ouvert à toutes les familles en accord avec son Projet Educatif Lassalien, le Collège Notre Dame de Mont Roland accueille tous les élèves, quelles que soient les croyances.

En tant qu'école catholique, s'il s'est donné des repères en conformité avec l'Évangile de Jésus-Christ, c'est pour que vive en son sein une communauté croyante.

Aux repères visibles dans le quotidien du collège s'ajoutent de façon ponctuelle des temps et des propositions de réflexion et d'action pastorale organisés par le Centre d'Animation Pastorale ou "CAP".

Ces propositions sont faites dans le temps scolaire ou hors-scolaire suivant le cas ; elles s'adressent à tous les élèves et sont réalisées en concertation avec les équipes des unités pédagogiques. En voici quelques unes, cette liste n'est pas exhaustive :

- * des temps de réflexion sur un thème,
- * des rencontres avec des intervenants, témoins de notre temps: acteurs dans des associations, missionnaires, membres d'ONG...
- * des temps de célébrations ou prières,
- * eucharistie : chaque mardi midi avec notre aumônier le Père M'BENGUE
- * des actions de solidarité.

Pour mener à bien ces actions, il est nécessaire de prévoir un encadrement ; c'est pourquoi nous accueillerons dès la rentrée toutes les personnes qui souhaiteraient contribuer à ce projet.

***Des groupes de catéchèse seront proposés cette année à tous les niveaux sur le temps scolaire.
Contacter Brigitte et Delphine.***

Les groupes de catéchèse de 6ème et 5ème sont également assurés dans les paroisses. Cependant, les animatrices "CAP" (Brigitte et Delphine), restent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant la catéchèse de votre enfant et faire le lien, si nécessaire, avec les responsables de votre paroisse.

Le CAP accueille toute personne désirant apporter une aide régulière ou ponctuelle et souhaitant s'investir dans la pastorale.



Participation et action au quotidien

Au collège Mont Roland, le comité d'APEL et les parents correspondants collaborent activement avec la communauté éducative à la vie de l'établissement :

- aide à l'organisation de conférences proposées aux parents et aux élèves,
- organisation d'une vente de brioches et d'un loto,
- participation aux journées "portes ouvertes",
- actions permettant d'aider les projets d'Unités (échanges, voyages, chorales...)

Nous participons également aux conseils de Direction, d'Administration, aux réunions d'Unités, aux conseils de classe, aux conseils de discipline, aux commissions self...

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 2020

Nous avons besoin de vous pour continuer le travail entrepris jusqu'ici et comptons sur votre présence à l'Assemblée Générale du 6 octobre 2020 à 18h30 au cours de laquelle nous vous présenterons les actions et les comptes.

Participation au projet d'établissement

Pour que cette association soit efficace et qu'elle se fasse entendre par les interlocuteurs institutionnels, il faut qu'elle ait le plus grand nombre d'adhérents, chacun pouvant s'investir, même de façon ponctuelle.

Le nombre d'adhésions est une force, un appui même si chaque adhérent n'est pas en mesure d'apporter une participation active tout au long de l'année.

La cotisation pour l'année 2020/2021 s'élève à 22 euros par famille.

Elle comprend 4 services concrets :

- l'abonnement au magazine bimestriel "Famille et Education" (une seule cotisation quel que soit l'établissement fréquenté : St Nicolas, Ste Ursule, collège Mont Roland),
- un site Internet
- une plate-forme téléphonique,
- le service d'informations et de conseils aux familles,

Rejoignez-nous, vous serez surpris et satisfaits des relations que nous avons avec les équipes éducatives et administratives de ce collège.

Nos enfants grandissent et quittent le Collège, il faut sans cesse renouveler les équipes afin de pérenniser notre mission. Une fiche d'adhésion vous a été remise dans le dossier d'inscription de votre enfant. A tous, nous disons à bientôt.



Association Sportive

Elle est ouverte à tous et offre un choix d'activités réparties tout au long de l'année :

* sports collectifs : hand-ball, volley-ball, rugby, basket-ball, football.

* gymnastique,

* badminton, escalade.

* athlétisme, cross, ...

L'Association fonctionne le mercredi après-midi, et propose à certaines périodes des entraînements :

de 12h15 à 13h15 ou
de 17h à 19h.

MERCREDI 16 SEPTEMBRE

REUNION D'INFORMATION

AU GYMNASSE A 14h

Pour participer à la vie de l'A.S. il faut prendre une licence UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). L'inscription est possible tout au long de l'année mais pour en profiter pleinement mieux vaut s'inscrire en septembre. Cette licence est valable pour toutes les activités sportives proposées en cours d'année.

Pour s'inscrire, merci de fournir :

*une autorisation parentale

*25 € (chèque à l'ordre de "A.S.")

Tous ces documents seront à remettre au professeur d'EPS.

ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Directeur

Olivier Riant

Directrice Adjointe

Aline Gence

Responsables des Structures Pédagogiques

6ème

Karl Falguères

3ème

Approche Métiers

Emilie Greffier

5ème

Marc Truong

Segpa

Sébastien Tisserand

4ème

Lara Rodrigues

ULIS

Marie-Christine Savourat

CDI

Sylviane Puget

3ème

Sophie Laval

Internat

Brigitte Gallois

Vie Scolaire

Marie-Sophie Gommeret

Accueil

Secrétariat élèves

Odile Damet
Maryline Druet

Attaché de gestion

David Tétu

Comptabilité

Maryline Druet

Assistante académique

Catherine Laurain

Responsable Technique

Didier Curie

Restauration

Sodexo
Franck Mathiron

Infirmierie

Animation Pastorale

Brigitte de Sagey
Delphine Régnier



COLLEGE NOTRE DAME
DE MONT ROLAND